



## Syndicat National des Jeunes Anesthésistes-Réanimateurs

### ORGANISATION DE LA GREVE DANS LES HOPITAUX : EN PRATIQUE

Un préavis de grève a été déposé le 20 Mars 2017 pour un mouvement national de grève **le vendredi 31 Mars 2017 pour TOUS les ANESTHESISTES REANIMATEURS quel que soit leur statut** (internes, CCA, Assistants, PHC, PH, libéraux, MCU et PU-PH...).

#### En pratique...

- Vous devez impérativement **vous déclarer gréviste nominativement et individuellement** le plus tôt possible, par une déclaration à remettre au plus vite à la direction de l'hôpital directement (et plus particulièrement à la Direction des Affaires Médicales). Le modèle de déclaration individuelle est joint.

**La date limite de dépôt de la déclaration est le jeudi 30 mars à 16h.**

- Cette déclaration de grève est à faire, si vous le souhaitez, quel que soit votre exercice dans le service le 31 mars prochain...c'est à dire de garde, en repos de garde, en vacances ou posté. Le nombre de grévistes déclaré à l'administration est essentiel à la force du mouvement.

**Si vous êtes nécessaire et indispensable au service (de garde par exemple), vous recevrez une assignation par la direction de votre établissement (en main propre ou par lettre recommandée).** Normalement, la direction devrait s'assurer que la présence pendant un jour de grève soit faite en priorité par les non-grévistes.

▪

**Si vous recevez une assignation, le droit de grève étant protégé par le législateur, il vous faut déterminer le caractère abusif ou non de l'assignation (infos disponibles sur le site du SNJAR : <http://www.snjar.fr/la-greve> )**

#### En conséquence :

- Une fois en grève, vous ne venez pas travailler. Vous ne serez donc pas payé pour ce jour de grève et 1/30e du salaire sera retiré de votre fiche de paye. 1/30e, rien de plus, c'est la loi.
- On peut donc être gréviste et assigné. En cas d'assignation, vous serez bien sur payé au tarif habituel.

**Pour notre décompte : inscrivez vous sur <https://goo.gl/forms/11mgii0vqKzxf3ax2>**

**Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site : <http://www.snjar.fr/la-greve>**

**Rejoignez nous sur les réseaux sociaux : FB : Snjeunes AR et Twitter : @SNJeunesAR**